



Messages clés sur la conduite avec facultés affaiblies par la drogue en zone rurale et éloignée

Ce que nous avons fait

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) et les équipes de sécurité routière des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont élaboré des messages sur la conduite avec facultés affaiblies à l'intention des gens habitant dans des zones rurales et éloignées. Le CCDUS a consulté les intervenants des deux territoires dans le but de comprendre les défis et les besoins devant être abordés par de tels messages.

L'enjeu

Les zones rurales et éloignées n'ont pas accès aux ressources comme le transport en commun, qui sont disponibles en zone urbaine. De telles lacunes ont une incidence sur la capacité d'une juridiction à aborder la conduite avec facultés affaiblies. Par exemple, bien que la plupart des provinces canadiennes aient réussi à réduire les taux de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, il s'agit toujours d'un problème majeur dans le Nord canadien. Au Yukon par exemple, le taux de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool est de six fois la moyenne nationale (Statistique Canada, 2015). Alors que la conduite avec facultés affaiblies par la drogue est une préoccupation grandissante, les zones rurales et éloignées éprouvent toujours de la difficulté à aborder la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool.

Défis à relever pour les zones rurales et éloignées

Les juridictions rurales et éloignées ont de la difficulté à conscientiser les gens et à susciter leurs préoccupations par rapport à la conduite avec facultés affaiblies, ce qui influence le nombre de conducteurs aux facultés affaiblies qui prennent la route. Diverses raisons expliquent ces défis :

- Certaines attitudes et certains comportements culturels influent sur l'acceptabilité perçue de la conduite avec facultés affaiblies.
- De nombreuses zones rurales et éloignées n'ont pas d'options de transport de rechange, comme le transport en commun et les taxis.
- Les véhicules tout terrain (VTT) servent couramment de moyen de transport et de divertissement dans les zones éloignées. On s'en sert rarement sur les routes surveillées, mais plutôt sur des pistes forestières et des propriétés privées, où la présence policière est limitée. Les véhicules de patrouille sont plus lents sur ces pistes que les VTT.



- Du point de vue géographique, les zones rurales et éloignées sont confrontées à des défis en matière de personnel pour l'application, de ressources pour les efforts de sensibilisation et de disponibilité de données.
- Il existe un manque de sanctions administratives liées à la conduite avec facultés affaiblies.

Suggestions en matière de campagnes de sensibilisation

Dans le cadre des consultations qu'il a menées, le CCDUS a examiné les approches possibles pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies par la drogue dans les zones rurales à l'aide de campagnes de sensibilisation. Les messages devraient cibler des populations précises, comme les personnes qui se servent de VTT comme moyen de transport. Les messages suivants devraient être élaborés :

- Un conducteur désigné est quelqu'un qui ne boit ni ne consomme de substances avant de conduire.
- L'alcool et le cannabis peuvent nuire à votre capacité de conduire. Vous vous exposez aux mêmes accusations, peu importe que vous ayez consommé de l'alcool, du cannabis ou d'autres drogues.
- Le fait qu'un conducteur ne semble pas avoir les facultés affaiblies ne signifie pas qu'il est en mesure de conduire. Envisagez une autre option pour rentrer à la maison si vous craignez que votre conducteur ne soit pas sobre.
- Les accusations de conduite avec facultés affaiblies s'appliquent à tout véhicule motorisé, y compris les bateaux, les VTT et les motoneiges.
- Les services d'urgence ont besoin de suffisamment de temps pour se rendre en zone éloignée après une collision. À l'hiver, le froid peut être tout aussi mortel que la collision, alors assurez-vous que votre véhicule soit doté d'une trousse d'urgence.

Résumé

De nombreuses zones rurales et éloignées ont de la difficulté à changer la culture entourant la conduite avec facultés affaiblies. Même si les discussions avec les intervenants cadraient la question de la conduite avec facultés affaiblies en termes de responsabilité communautaire, il existe toujours des obstacles à offrir des solutions de rechange pratiques au comportement observé. Les intervenants ont aussi mentionné le besoin de coordonner les efforts entre les membres de la communauté et d'autres organisations animées des mêmes idées afin de véhiculer des messages cohérents. Il sera nécessaire de faire des gains sur le plan des sanctions administratives et de l'application accrue de la loi pour obtenir des gains parallèles en ce qui a trait à la réduction du nombre de conducteurs aux facultés affaiblies dans les zones rurales et éloignées.

Références

Statistique Canada. (2016). *La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 2015*. Extrait du site Web www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14679-fra.htm.

ISBN 978-1-77178-404-7

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances 2017



Centre canadien sur
les dépendances et
l'usage de substances

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme digne de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en profitant du pouvoir des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.



Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à la contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.